

**Zeitschrift:** Actes de la Société jurassienne d'émulation  
**Herausgeber:** Société jurassienne d'émulation  
**Band:** 46 (1942)  
  
**Artikel:** L'inscription de Pierre-Pertuis  
**Autor:** Mertenat, J.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-555476>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 09.07.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# L'INSCRIPTION DE PIERRE-PERTUIS

par J. MERTENAT, Directeur de l'Ecole secondaire,  
à Delémont

---

L'inscription qui perpétue le souvenir de la construction de la voie romaine de Pierre-Pertuis n'a pas suscité moins d'une trentaine d'interprétations différentes, en dépit de son texte qui tient en cinq lignes et qui compte onze mots au total. Les dégradations que les intempéries ont fait subir à l'inscription sont évidemment l'origine première de ces nombreuses interprétations. Mais il faut avouer que la manie de certains savants de disputer sur la pointe d'une aiguille et de se repaître d'imagination n'a pas peu contribué à faire paraître obscur un texte suffisamment explicite en soi. Dans sa *Course de Bâle à Bienne par les vallées du Jura*, le doyen Bridel<sup>1</sup> nous fait juger de l'érudition du moyen âge en transcrivant les vers que l'on croyait alors lire à Pierre-Pertuis, sur la foi d'un certain savant du nom de Munster : « Numini Augusti via ducta per ardua montis, Feliciter petram scindens submargine fontis ».

L'auteur ne nous révèle-t-il pas une inspiration toute romantique en chantant « la voie très rapide qui franchit heureusement le roc près des bords de la source jaillissante » ?

Samuel Henzi<sup>2</sup>, le fils de celui qui périt sur l'échafaud en 1749 pour avoir conspiré contre Leurs Excellences de Berne, a consacré quelques lignes à la célèbre inscription. Dans un de ses ouvrages, écrit en français et intitulé *Promenade pittoresque dans l'Evêché de Bâle*, il dit entre autres :

« Je veux ajouter deux mots au sujet de l'inscription romaine de Pierre-Pertuis. Son interprétation a fait couler des flots d'encre dans la République des lettres. Elle a été une véritable pomme de discorde jetée au milieu de la tourbe poudreuse des antiquaires, que Montaigne appelle Lettres-férus, lesquels se plaisent à allumer des incendies littéraires avec le flambeau de l'érudition, en passant leur vie à disséquer des légendes et des antiquailles avec le scalpel de la critique. »

---

<sup>1</sup> Le doyen Bridel (1757-1845), d'une famille originaire de Moudon, s'occupa de littérature et d'histoire nationale.

<sup>2</sup> Rod.-Samuel Henzi (1731-1803) fut gouverneur de la maison des pages du stathouder à La Haye.

Selon Henzi, la meilleure copie de l'inscription serait celle qui a été faite par « l'exact » dessinateur Buchel<sup>1</sup>. En comblant les lacunes, on la reconstituerait ainsi :

*Numini Augustorum  
Via facta per Titum  
Dumnium Paternum  
Duumvir coloniae Helveticae*

c'est-à-dire : « Aux Divins Augustes, chemin fait par Titus Dumnus Paternus, Duumvir de la Colonie helvétique ».

D'après cette interprétation, qui a été longtemps en honneur, on admettait que c'est Titus Paternus, duumvir, soit l'un des deux chefs du Sénat de la colonie d'Avenches, qui a fait déboucher la route de Pierre-Pertuis, sous le règne des deux empereurs Marc-Aurèle et Vérus, 161 ans après la naissance de Jésus-Christ. Le savant jésuite Dunod, qui a beaucoup étudié les monuments de notre pays, assigne une date postérieure à l'ouverture de la route.

D'autres savants, tels que Fäsch<sup>2</sup> et Schöpflin<sup>3</sup>, l'auteur de *l'Alsace illustrée*, ont tous été d'avis différents à ce sujet et ont disputé à qui mieux mieux sur le sens de l'inscription et sur le duumvir d'Avenches.

Une dissertation de quatre-vingts pages, publiée en 1756, et dont l'auteur est un savant bâlois, Auguste-Jean Buxtorf, membre d'une académie de belles-lettres de Marseille, fournirait matière à des considérations assez intéressantes sur l'inscription et le passage de Pierre-Pertuis. Nous nous y arrêterions volontiers si nous ne craignons d'abuser de la patience du lecteur et de nous détourner du but que nous nous sommes proposé, qui est de rappeler brièvement ce que les principaux historiens ou archéologues ont écrit sur notre sujet. D'ailleurs, les jugements portés par les historiens de l'époque suivante ne sont très souvent, comme nous le verrons, que le reflet des idées de Buxtorf. Le doyen Morel<sup>4</sup>, de Corgémont, a publié sur l'histoire du Jura un ouvrage, excellent par le fond et par la forme, dans lequel les générations qui nous ont précédé ont puisé, avec des notions exactes et pittoresques, un goût plus vif des choses du passé et un amour plus profond de leur petite patrie. Son *Abrégé de l'histoire et de la statistique du ci-devant Evêché de*

---

<sup>1</sup> Buchel (1705-1775), dessinateur et aquarelliste bâlois.

<sup>2</sup> Fäsch, Remi (1595-1667), jurisconsulte et antiquaire bâlois.

<sup>3</sup> Schöpflin, Jean-Daniel (1694-1771), professeur à Strasbourg.

<sup>4</sup> Le doyen Morel, Charles-Ferdinand (1772-1848), fut pasteur à Corgémont.

Bâle, qu'il avait été question de rééditer avant que Virgile Rossel se proposât de composer l'*Histoire du Jura bernois*, consacre à Pierre-Pertuis une page qui fait vivement ressortir l'intérêt que l'on témoignait alors à notre monument. On s'attardait surtout autour de la personnalité du duumvir d'Avenches. « Quoique les anti-quaires se soient donné beaucoup de peine, dit le doyen Morel, pour expliquer cette inscription, il paraît qu'ils se sont généralement trompés à l'égard des deux lettres XX, dont ils ont fait « num », au lieu de leur donner leur signification propre, qui est d'indiquer l'ordre numérique du duumvirat dans la colonie helvétique. On sait, en effet, que le duumvirat était une charge de cinq ans. Or, en comptant depuis l'érection d'Avenches, comme siège de la colonie des Helvétiens (sic) sous l'empereur Vespasien, l'an 61 ou 62 après J.-C. jusqu'au règne des deux empereurs Marc-Aurèle et Vêrus, en l'an 161, l'espace de temps qui s'est écoulé est de cent ans, ce qui comprend précisément le vingtième duumvirat. »

Conformément à l'interprétation ci-dessus, la quatrième ligne de l'inscription devrait se lire

DVRMIVM PATERXX et non pas DVRMIVM PATERNVN,

ce qui reviendrait à dire que la route a été construite par Durmius Paternus, vingtième duumvir de la colonie des Helvètes. Nous verrons plus loin ce qu'il faut penser de cette manière de voir. Il semble que certains auteurs se soient trop préoccupés de faire remonter l'origine du constructeur de la voie romaine à une famille consulaire connue en histoire, celle des « Durmia ». L'un de ses membres, M. Durmius, fut un triumvir monétaire d'Auguste, c'est-à-dire un fonctionnaire chargé, à Rome, du soin de présider à la fabrication des monnaies. Plusieurs types de monnaies sont marquées au nom de M. Durmius. On possède aussi des pièces de monnaie portant le nom de Paternus, connu dans l'archéologie helvétique. Un membre de cette famille, toujours d'après nos auteurs, se serait allié à celle des « Paternus », ou réciproquement, et il en serait résulté « une nouvelle souche qui conservait le nom de ses deux origines, Durmius Paternus, suivant l'usage établi dans les familles romaines ». D'autre part, une tradition veut que la fondation de Payerne, en latin « Paterniacum », soit due à Marcus Dunius Paternus, duumvir de la colonie d'Avenches, au II<sup>me</sup> siècle après J.-C. Cette prétention ne repose toutefois, au dire d'historiens bien informés, sur aucun fondement sérieux. Quoi qu'il en soit, les documents faisant défaut, il serait vain et puéril d'échafauder des hypothèses dont la fragilité apparaît bientôt. Nous estimons qu'il est plus sage de se ranger à l'avis de l'abbé Sérasset<sup>1</sup>, l'auteur de

---

<sup>1</sup> L'abbé Sérasset, de Delémont (1806-1886).

*l'Abeille du Jura* qui, après avoir constaté qu'il n'est pas facile de rétablir dans son état primitif l'inscription de Pierre-Pertuis, « mal-traitée par le temps, moins encore toutefois que par les antiquaires » ajoute, en manière de conclusion : « Mais ce qu'on y apprend avec certitude, et ce qui dispense d'en savoir davantage, c'est qu'un « Duumvir », dont le nom, livré depuis trois siècles aux disputes des savants, n'importe guère à la postérité, et qui était magistrat de la colonie d'Avenches, particularité plus intéressante à connaître, fit ouvrir ou construire cette route ; car le mot principal est effacé ou douteux, sous le règne des Augustes, Marc-Aurèle et Aelius-Verus. » Quiquerez<sup>1</sup>, le plus fécond mais non le plus véridique de nos historiens, eût cru faire tort à sa réputation d'archéologue et de polygraphe s'il n'avait abordé l'étude de la vénérable inscription. Mais ni les conclusions qu'il tire d'une nombreuse documentation ni sa propre interprétation n'ont réussi à résoudre les contradictions accumulées par la fantaisie ou le manque de sens critique de ses prédécesseurs. C'est lui, notamment, qui a contribué à répandre une traduction dans laquelle on relève une faute, peu grave si l'on veut, mais cependant assez grossière :

*« En l'Honneur des Augustes  
Cette voie a été faite par Marcus  
Durvus Paternus  
Duumvir de la colonie Helvétique. »*

L'auteur rend le vocable latin « numen » (« numini », au cas qui marque l'attribution) par « honneur », ce qui est manifestement inexact. Il n'est pas besoin d'être grand clerc pour savoir que « numen » ne signifie pas du tout l'honneur, mais bien la volonté, la grandeur, la majesté et, par extension, la volonté divine ou la divinité. L'expression dédicatoire « numini Augustorum » devait apprendre aux contemporains et à la postérité que la voie romaine de Pierre-Pertuis était consacrée à la divinité ou au Génie protecteur des Empereurs. Les transformations sociales, morales et surtout religieuses qu'avait subies le monde romain depuis la chute de la République avaient fait de l'empereur une sorte de dieu, en tout cas la divinité suprême de l'Etat, qui allait peu à peu éclipser les antiques et puissantes divinités. On trouve dans les ruines d'un temple immense que les Arvernes avaient élevé au sommet du Puy-de-Dôme (Auvergne), l'ex-voto suivant : « Num. Aug. et deo Mercurio » (A la divinité impériale et au dieu Mercure). Le dieu Mercure emboîtant humblement le pas à l'empereur élevé au rang de divinité par la flatterie de ses sujets ! On aura remarqué que dans

---

<sup>1</sup> Quiquerez, Auguste (1801-1882).



la traduction de Quiquerez, le duumvir d'Avenches porte le nom de « Durvus » Paternus alors que les textes précédents contiennent les formes « Dumnius » ou « Dunius Paternus ». Quiquerez et ses disciples ont voulu retrouver dans Durvus l'étymologie de d'Orval ou Dorval<sup>1</sup>, l'ancien nom de la vallée de Tavannes. Cette étymologie, quelque peu simpliste, ne manque cependant pas d'être ingénieuse et de paraître très plausible au premier abord. Il est regrettable pour ses auteurs que les derniers travaux sur l'inscription de Pierre-Pertuis l'aient fait abandonner.

La reconstitution du texte original proposée par Quiquerez et la traduction qu'il en a donnée ont été longtemps en vogue et avaient acquis un caractère en quelque sorte officiel. Certains manuels scolaires les reproduisent encore, ce qui est excusable, mais on est assez surpris de les voir signalées, dans de récentes publications historiques, comme étant les plus vraisemblables.

Parmi les savants étrangers qui ont assigné à l'inscription de Pierre-Pertuis une place à part dans leurs œuvres, il convient de citer Théodore Mommsen (1817-1903), l'illustre épigraphiste et historien allemand. Dans son ouvrage sur les inscriptions latines de la Confédération suisse (1854), Mommsen mentionne « l'inscription gravée dans le roc du défilé de Pierre-Pertuis, au delà de Bienne, du côté de l'ouverture qui regarde vers Augusta Rauracorum ». Il a examiné de très près les caractères tracés dans la roche et, comme il avait une excellente vue à mettre au service d'une science pénétrante et sûre, il les a copiés avec une exactitude que le moulage exécuté environ quarante ans après par le Dr Minder a pleinement confirmée.

« Ayant constaté qu'une vingtaine d'interprétations plus ou moins contradictoires ont été publiées sur l'inscription latine de Pierre-Pertuis, je fus à mon tour hanté du désir d'établir le texte des mots, tels que le sculpteur de l'antiquité a voulu les confier au rocher rauraque pour les transmettre aux générations futures. Je croyais d'abord que mon travail s'arrêterait là ; mais, dans mes courses solitaires de médecin de campagne, suivant la route de Pierre-Pertuis et parcourant ses environs par de sombres nuits de tempête, alors que la lune éclairait monts et vaux de sa lueur blafarde, je vis la vallée de la Birse et la plaine de Bellelay se peupler de fantômes de générations devenues poussière depuis longtemps, je vis revivre pour moi des époques lointaines et je résolus de scruter ce passé, d'étudier les chroniques de ces âges disparus et de raconter à mon tour la vie et les exploits des ancêtres de mes compatriotes : les bons bourgeois actuels de la vallée de Tavannes. »

---

<sup>1</sup> Etymologies proposées : 1<sup>o</sup> « ôre », mot patois, qui veut dire vent d'ouest, et « val », soit *val de l'ouest*, relativement au Grandval (val de Moutier) ; 2<sup>o</sup> *Ors-val*, vallée de l'ours.

C'est en ces termes que s'exprime le docteur Minder, de Reconvilier, dans l'introduction de l'ouvrage qu'il projetait d'écrire sur l'histoire de la vallée de Tavannes. Possédant des connaissances sûres et étendues, un sens profond de la vie du passé et doué, en outre, d'un remarquable talent d'évocation, il n'est pas douteux que, si une mort prématurée n'eût interrompu son œuvre, il nous eût donné, de ce petit coin de pays, une histoire vraie, vivante et poétique et le Jura compterait un historien distingué de plus. Les quelques pages qui ont été publiées, après sa mort, dans la *Revue jurassienne* (1903), par les soins pieux d'un ami, en font amplement foi. Pour obtenir, de l'inscription, dans son état actuel une copie exacte et arriver à en rétablir le texte primitif, le docteur Minder a employé la seule méthode qui fût vraiment rationnelle et scientifique : la reproduction par le moulage. La plaque en gypse qui a servi à cette opération se trouve au musée historique à Berne. Elle a été coulée une deuxième fois, par ce musée, avec de la poussière de marbre. Elle est posée dans la deuxième salle, à droite en entrant, au-dessus de la porte. Voici le texte tel qu'il ressort du moulage ; les lettres effacées sont figurées en italiques :

NVMINI AVGVS  
TORVM  
VIA DVCTA PER M  
DVNIVM PATERNVM  
IIVIR COL HELVET

L'enfoncement qui a été taillé dans le roc pour recevoir l'inscription a de deux à dix centimètres de profondeur et il forme un cartouche de 159 cm. de long sur 96 cm. de large. Rappelons en passant que la galerie de Pierre-Pertuis a 5 m. 70 de haut sur 10 m. 80 de large et un peu plus de 3 m. 60 de profondeur. Les lettres de la première ligne ont 18 cm. de haut, celles de la seconde et de la troisième 12 cm., celles de la quatrième 10,5 cm. et enfin celles de la cinquième 9 cm. seulement. Elles ne sont pas taillées à une profondeur égale dans le roc et la régularité en est peu géométrique. On remarque des différences sensibles d'une ligne à l'autre et dans la même ligne. Il est difficile de distinguer les lettres à peine creusées dans la pierre d'avec celles qui ont été effacées par les accidents atmosphériques. La première ligne a bien résisté aux injures du temps. Les mots Numini Augustus sont parfaitement lisibles. Les quatre lignes inférieures ont été endommagées par une exfoliation de la pierre et quelques lettres ont été détruites en tout ou en partie. Ces détériorations ont permis aux nombreux interprètes d'exercer et leur patience et leur sagacité.

En comblant les lacunes et en complétant l'inscription, le docteur Minder a obtenu la reconstitution suivante :

NVMINI AVGVS  
TORVM  
VIA DVCTA PER MARCVM  
DVNIVM PATERNVM  
IIVIRVM COLONIAE HELVETIORVM

c'est-à-dire :

*A la divinité des Augustes !  
Route construite par Marcus  
Dunius Paternus  
Duumvir de la Colonie des Helvètes*

L'interprétation qui précède est conforme à celles de l'historien Mommsen, du Dr Türlér (sauf sur un point), archiviste de la Confédération (1861-1933), du Dr Schulthess (1862-1939), épigraphiste, professeur à l'université de Berne, et de M. Babelon (1854-1924), membre de l'académie des Inscriptions et Belles-Lettres, à Paris.

Le travail archéologique du docteur Minder nous fournit désormais une copie fidèle de l'épigraphe de Pierre-Pertuis et nous met à même d'en entreprendre plus sûrement une analyse ou une traduction.

Reconnaissons dès l'abord qu'il serait présomptueux de vouloir donner une traduction exacte de notre inscription, si courte soit-elle. Il faut se contenter d'en indiquer le sens général approximatif. Les institutions des anciens sont trop différentes des nôtres pour que nous ne risquions pas, en recherchant l'absolu, de commettre une erreur à chaque mot. Le meilleur juge en la matière, Fustel de Coulanges (1830-1889), qui, dans sa *Cité antique*, a étudié intimement la vie et les institutions des peuples de l'antiquité, nous met en garde contre certaines habitudes d'éducation qui nous incitent à nous comparer sans cesse aux Grecs et aux Romains, « à juger leur histoire d'après la nôtre et à expliquer nos révolutions par les leurs ». Nous sommes volontiers portés à croire qu'ils nous ressemblaient par ce que nous tenons d'eux et ce qu'ils nous ont légué. « Nous avons, dit-il, quelque peine à les considérer comme des peuples étrangers ; c'est presque toujours nous que nous voyons en eux. De là sont venues beaucoup d'erreurs. Nous ne manquons guère de nous tromper sur ces peuples anciens quand nous les regardons à travers les opinions et les faits de notre temps... Pour connaître la vérité sur ces peuples anciens, il est sage de les étudier sans songer



à nous, comme s'ils nous étaient tout à fait étrangers, avec le même désintéressement et l'esprit aussi libre que nous étudierions l'Inde ancienne ou l'Arabie. Ainsi observées, la Grèce et Rome se présentent à nous avec un caractère absolument inimitable. Rien dans les temps modernes ne leur ressemble. Rien dans l'avenir ne pourra leur ressembler. »

Il convient de méditer ces paroles et de s'en bien pénétrer lorsqu'on entreprend de transporter dans une de nos langues modernes le sens profond des vocables d'un idiome de l'antiquité. Que de dissemblances, par exemple, dans les conditions du gouvernement d'une colonie romaine et dans celles qui régissent une colonie européenne. Tandis que le gouverneur d'une colonie moderne est investi d'un pouvoir bien délimité et dûment contrôlé, Rome envoyait dans les provinces des hommes à qui elle abandonnait, pour un temps déterminé, la souveraineté pleine et entière qu'elle possédait sur le pays. Ce gouverneur était un maître absolu qui, en cette qualité, fixait le chiffre de l'impôt, exerçait le pouvoir militaire, rendait la justice et détenait même la puissance législative. Le pays qu'il avait charge de gouverner et d'administrer devenait sa province, c'est-à-dire son soin propre, son affaire personnelle.

Mais revenons à notre inscription. Ainsi que nous l'avons dit plus haut, la première ligne proclame la consécration de la voie romaine à la divinité des Augustes. Cette divinité n'est pas, ainsi qu'on pourrait le croire, celle qui est censée protéger les Augustes ; ce sont bel et bien les empereurs eux-mêmes que la flatterie des contemporains a élevés au rang de divinités. Au temps de Jules-César, les magistrats de certaines colonies juraient encore par Jupiter et par les Pénates ou dieux locaux : c'était le serment républicain ; un siècle et demi plus tard, sous le règne de Domitien, les duumvirs de Malaga jurent par la divinité des empereurs morts, par le génie de l'empereur vivant et par les Pénates. D'abord ce n'était que l'empereur mort qui, après l'apothéose solennelle et officielle, devenait « numen » ou « divinus », c'est-à-dire divin ; mais, plus tard, ces attributs ont été transférés aussi à tous les membres vivants de la famille impériale ; ils étaient « divins » de leur vivant. Leur divinité n'était cependant pas tout à fait du même ordre que celle des dieux proprement dits. Ils étaient éloignés de ces derniers à peu près comme les saints du christianisme le sont de Dieu. Le personnage proclamé « numen » ou « divus » (divin) était, selon un chroniqueur latin, « plus qu'un homme, une sorte de dieu corporel et présent à qui étaient dus une piété fidèle et un dévouement sans bornes ».

Les empereurs, même ceux dont le nom devait être un objet de réprobation, eurent les honneurs que leur conférait leur « divinité ». Dans les provinces surtout, on rendit de bonne heure un culte à

Auguste vivant et « personne n'en fut scandalisé », dit l'historien Duruy, qui fait remarquer que dans le culte rendu aux Césars « se confondaient de vieilles et chères dévotions aux dieux qui donnaient la sécurité, l'abondance et la joie : le Lare familial (dieu domestique) ou Génie protecteur et les Pénates ». Les anciennes divinités furent absorbées par la « Providence augustale » et deux mots résumèrent ses bienfaits : « Pax Romana », la paix romaine, qui apporte la tranquillité et la prospérité aux peuples conquis, mais les amollit au point de les rendre inaptes à résister au choc des Barbares.

« Auguste » est un titre honorifique, qui doit faire ressortir le caractère sacré de la personne de l'empereur ; il a été conféré successivement à tous les membres de la famille impériale. Il n'est guère exact de le traduire par « empereur ». Toutefois en rendant « numini Augustorum » par « dédié à la divinité des Empereurs » ou plus simplement « A la divinité des Empereurs » on se mettra à la portée de chacun.

La route de Pierre-Pertuis était un embranchement secondaire de la grande et importante voie romaine qui reliait Avenches à Augusta Rauracorum (Augst), en passant par Petinesca et Soleure. Elle s'en détachait à Petinesca, localité disparue dont on a retrouvé beaucoup de vestiges, au pied du Jensberg, à quatre kilomètres environ de Bienne. Elle a été construite par les ordres du duumvir d'Avenches, Marcus Dunius Paternus, ainsi que l'atteste l'inscription de Pierre-Pertuis, probablement vers l'an 161 après Jésus-Christ. Certains auteurs ont lu « via facta », d'autres « via ducta » : c'est bien le mot « ducta » qui est inscrit sur le roc. Comme l'autre d'ailleurs, il a le sens de faire ou de construire. Il est parfaitement inutile de dissenter longtemps sur M. Dunius Paternus. Nous ne possédons sur ce personnage aucune donnée certaine autre que celle que nous fournit l'inscription elle-même, à savoir qu'il était duumvir de la colonie des Helvètes. En revanche, ses fonctions méritent de retenir un moment notre attention.

Qu'est-ce qu'un duumvir ? L'idée qui se présente tout naturellement à notre esprit est celle d'un chef, d'un gouverneur ou d'un magistrat considérable d'une colonie romaine. Si nous consultons un dictionnaire usuel, nous trouverons à l'article duumvir : « Titre donné, dans l'ancienne Rome, à ceux qui exerçaient, au nombre de deux, une même magistrature. Vient de « duo », deux et « vir », homme. » La définition est trop générale et, partant, trop vague pour qu'au cas particulier nous puissions nous en contenter. L'histoire des institutions romaines nous apprend que dans les colonies les duumvirs exerçaient la même autorité que les consuls à Rome. Ils étaient, comme l'indique leur nom, au nombre de deux, remplissant conjointement les mêmes fonctions, élus pour un an et,

dans certaines villes, rééligibles après un intervalle qui allait jusqu'à cinq ans. Ils se trouvaient à la tête des municipes et des colonies. Leurs attributions étaient nombreuses. Ils convoquaient l'assemblée du peuple et le sénat et présidaient à leurs délibérations. Ils administraient la cité et son territoire et c'est en cette qualité d'administrateurs qu'ils pouvaient contracter au nom de la ville et adjuger les travaux publics.

Ils avaient aussi entre les mains l'administration de la justice. Leur titre complet indique que primitivement ils étaient chargés exclusivement de rendre la justice. Mais leurs attributions étaient devenues par la suite très étendues. Ils faisaient encore l'office de présidents de la police municipale, des constructions publiques (édifices, routes, aqueducs), étaient trésoriers, etc. Ils étaient un peu les « bonnes à tout faire » de la colonie. Les multiples fonctions dont ils étaient revêtus font de « duumvir » un mot presque intraduisible. Il a d'ailleurs été introduit tel quel dans la langue française, au même titre que consul, édile, dictateur. Si l'on voulait quand même en rendre le sens, pour être compris de chacun, on pourrait se servir de l'expression « président du conseil municipal » ou « maire », qui seraient assez justes mais auraient l'inconvénient de paraître bizarres. Il est préférable d'adopter les qualificatifs de « premier magistrat », « président », « administrateur », ou « gouverneur de la colonie ». Le duumvir d'Avenches était plus qu'un simple président, il était une sorte de proconsul ou de gouverneur. Enfin si l'on tient à indiquer qu'il avait un collègue, on dira « un » des « deux présidents » ou « cogouverneurs » de la colonie des Helvètes. C'est ce dernier terme qui figure dans la traduction que la Société d'embellissement et de développement de Tavannes a fait placer à Pierre-Pertuis. En voici du reste le texte :

*A la divinité des Empereurs !*

*Cette voie a été construite par Marcus*

*Dunius Paternus*

*Cogouverneur de la colonie des Helvètes (d'Avenches)*

Plusieurs traductions portent « colonie helvétique », ce qui n'est pas très exact ; d'après les inscriptions, il faut adopter « colonia Helvetiorum », c'est-à-dire colonie « romaine » des Helvètes. Après la conquête de la Gaule, les Helvètes formèrent une cité, « Civitas Helvetiorum », dont Aventicum (Avenches) devint le chef-lieu. Sous le règne des empereurs flaviens (Vespasien et ses deux fils, 69-96 après J.-C.), la cité des Helvètes fut transformée en colonie, laquelle fut rattachée à la province gauloise de Belgique, comprenant tous les pays situés au Nord et à l'Est de la Seine et

de la Saône, puis, plus tard, à la Germanie supérieure (Alsace, Palatinat). Avenches a été le centre administratif du pays.

M. Dunius Paternus était indubitablement le duumvir d'Avenches, puisque seule la colonie dont cette cité fut le siège porte le titre de « Colonia Helvetiorum ». Les principaux archéologues, depuis Buxtorf au docteur Minder, sont d'accord sur ce point.

Arrivé au terme de notre petite étude, nous devons nous excuser auprès des lecteurs d'avoir été plus long que ce ne fut d'abord notre intention. Mais nous osons compter sur leur bienveillance, eu égard à l'intérêt qu'ils portent à l'inscription de Pierre-Pertuis, qui est, dans notre pays, l'unique et éloquent témoin d'une brillante civilisation, qu'évoquera toujours avec le charme mystérieux des choses disparues, la parole simple du poète : « Pierre-Pertuis, Réfous et Mont-Terrible, j'aime à rêver au pied de vos débris. »